

Espace ados
Le Bourg
12370 BELMONT SUR RANCE
Tél 07-88-58-65-85
Mail : lecoindescopains.belmont@gmail.com



ASSOCIATION DE
BELMONT-SUR-RANCE



Règlement intérieur Espace ados A Belmont sur Rance

I. Accueil

Le dernier vendredi de chaque mois, une soirée à l'espace ados de Belmont sur Rance sera organisée. L'espace ados se trouve actuellement dans les locaux de l'accueil de loisirs Le Coin des Copains, situé au Bourg à Belmont sur Rance.

De 18h30 à 21h30, les jeunes peuvent se retrouver pour partager un moment convivial sous la responsabilité de deux animatrices. Ces soirées sont réservées aux jeunes de 11 à 15 ans.



Première soirée à l'espace ados de Belmont, le vendredi 27 octobre 2023.

II. Inscription

Elle est obligatoire pour assurer l'organisation et le bon fonctionnement des soirées. La désinscription ou l'absence doit être signalée auprès de l'équipe d'animation. Le jeune ou sa famille se référeront au programme des soirées transmis par l'équipe pour connaître les délais d'inscription pour les soirées ou sorties exceptionnelles.

Afin de pouvoir participer à ces soirées, le jeune et sa famille doivent impérativement remplir le dossier d'inscription et signer le règlement intérieur.

Des soirées à thèmes seront proposées, des jeux, et bien sûr les jeunes vont être acteur de ces soirées, ils vont pouvoir proposer ce qu'ils ont envie de faire.

III. Fonctionnement

A chaque soirée, à l'espace ados, une activité ou l'organisation d'un projet sera proposé. Le jeune qui s'inscrit, s'engage à y participer. Il sera sous la responsabilité des animateurs pendant le temps d'accueil.

Les repas

Le jeune amènera son repas lors des soirées à l'espace ados. Possibilité de réchauffer ou de garder au frais jusqu'au moment du repas.

Lors de certaines soirées, le repas pourra être organisé par l'équipe ce qui engendrera un coût supplémentaire.

Le téléphone portable

Nous tolérons l'utilisation du téléphone portable aux adolescents uniquement dans le cas où il serait utile au groupe, à l'activité ou projet, tolérance qui peut être remise en question suivant l'attitude du jeune.



Les interdictions

Alcool, cigarette, drogues sont interdits lors de l'accueil.

Les sanctions

Dans un souci de coopération, les jeunes sont informés que nous n'avons pas vocation à faire de la répression et qu'il est profitable à l'ensemble des participants de l'accueil de veiller au bon « vivre ensemble » selon des règles communes et qu'il peut être remis en question la participation du jeune si celui-ci ne coopérait pas. Qu'un dialogue sera mis en place pour répondre à l'attente ou problématique du jeune, qu'une concertation en équipe sera établie afin de veiller à la décision la plus juste à prendre.

IV. Communication

- Téléphone : 07.88.58.65.85
- Mail : lecoindescopains.belmont@gmail.com
- Site internet : www.famillesrurales.org/belmont
- Page Facebook : Familles Rurales Belmont sur Rance



V. Tarifification

L'Association Familles Rurales de Belmont sur Rance prend en charge une majorité du fonctionnement de l'espace ados, toutefois, une contribution de 5€ par soirée sera demandée à la famille.

Cette contribution est à réglée le jour J, lors de l'arrivée du jeune à la soirée !

Un supplément peut être demandé en fonction de l'activité proposée.

Une facture acquittée sera établie au trimestre et envoyée par mail aux familles pour les périodes suivantes :

- 1^{ère} période : septembre, octobre, novembre, décembre (facturation en janvier)
- 2^{ème} période : janvier, février, mars (facturation en avril)
- 3^{ème} période : avril, mai, juin (facturation en juillet)

VI. Autorisation parentale

Je soussigné, Madame, Monsieur,
autorise l'Association Familles Rurales de Belmont sur Rance:

- A prendre le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- A transporter mon enfant dans des véhicules particuliers et/ou en commun pour les besoins de la structure.
- A prendre des clichés photographiques et/ou vidéo de mon enfant dans le cadre des activités dispensées par l'association, de procéder à leurs affichages au sein des structures d'accueil et/ou à leurs diffusions dans les bulletins et presses locales.
- Autorise mon/mes enfants :

.....
.....

A partir seul à l'issue de l'accueil les vendredis soir :

- Oui
- Non

OU

M'engage à venir chercher mon ou mes enfants à la fin de l'activité.

(Rayer les mentions inutiles)

Signature des parents

Signature du jeune